

www.appy-histoire.fr

Les communautés protestantes de Provence

sous l'Ancien Régime

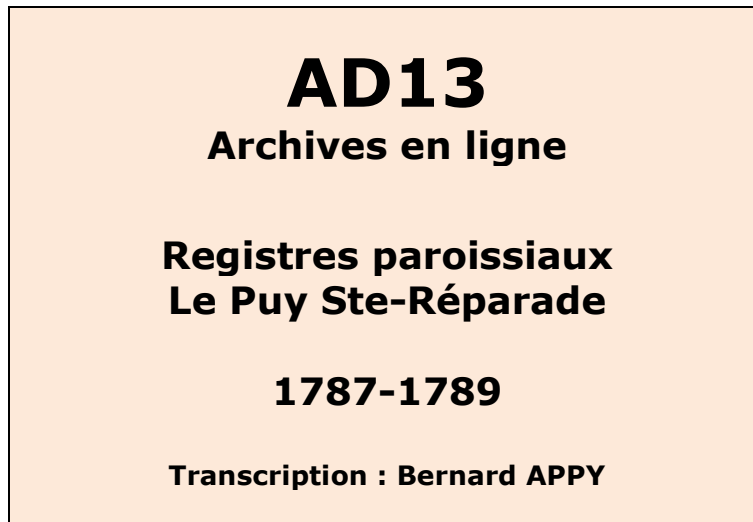


Source : Registres paroissiaux du Puy Sainte-Réparate (1787-1789)

Transcription : Bernard APPY

Description :

Relevé d'actes concernant la famille Appy venue de Cabrières d'Aigues dont une abjuration et une déclaration consécutive à l'édit de Tolérance.



1787

Image 3 : ¹

Abjuration Jacques Appi

L'an 1787, et le 11 du mois de mars.

En vertu du pouvoir à moi accordé par monsieur l'abbé de Pierre-Vert, vicaire général de ce diocèse, et en qualité de commissaire de monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean de Dieu Reymond de Bois-Gelin, archevêque d'Aix, après avoir fait connoître à Jaques Appi, laboureur, âgé de 28 ans, fils de Jean et de Suzanne Marane, originaire du lieu de Cabrières d'Aigues, résident depuis plusieurs années sur cette paroisse du Puy Sainte-Réparade, l'erreur qui l'avoit aveuglé jusques à aujourd'huy dans la funeste hérésie des protestants, et luy avoir fait connoître la vérité et la sainteté de la religion catholique apostolique romaine, hors de laquelle il ne peut y avoir de salut, après avoir vu sa persévérance par l'épreuve d'une année, et voulant satisfaire l'ardent désir qu'il avoit d'entrer dans la voye du salut, je soussigné, curé du Puy Sainte-Réparade, ai reçu son abjuration dans l'église paroissiale dudit Puy et à l'issue de la messe du prône.

Et, en vertu de ma dite commission, lui ai donné l'absolution des censures ecclésiastiques qu'il avoit encourues et l'ai admis dans la communion de l'Église et dans la participation des sacrements, après avoir reçu sa profession de foy, article par article, et l'avoir averti des peines portées contre les relaps par les constitutions canoniques et civiles.

Le tout en présence du peuple assemblé au prône et notamment de S^{rs} Jean-Joseph Vaugier, écuyer, et de Jean-Joseph Lati, consuls du Puy, et de S^r Jean-Baptiste Roustan, procureur juridictionnel, soussignés, excepté Jean-Joseph Lati qui a déclaré ne savoir signer, de ce enquis, ainsi que l'abjurant.

Roustant

Vaugier

Barbarroux, curé

¹ . AD13 – e-archives – Le Puy Ste-Réparade : 1787 – image 3-4.

Image 5 :²*M. Appi-Grangier**L'an 1787, et le 23 avril.*

Après les publications de futur mariage entre Jaques Appi, travailleur, fils de Jean et de Suzanne Palenc, du lieu de Cabrières d'Aigues, d'une part, et Marguerite Élizabeth Grangier, fille de Claude, travailleur, et de Marguerite Burle, de cette paroisse, d'autre, faites pendant trois jours de dimanches ou de fêtes consécutifs et à la messe paroissiale sans opposition et sans découvrir empêchement tant en cette église qu'en celle de Cabrières, ainsi qu'il conste par le certificat du sieur curé de Cabrières, signé Dupuy curé, je soussigné curé ai reçu en cette église paroissiale le mutuel consentement que lesdits époux ont donné audit mariage, y consentants le père de l'époux et celui de l'épouse, et leur ai donné la bénédiction nuptiale.

Présens et témoins : S^{rs} Jean-Baptiste Roustant et Jean-Pierre Gilli, tailleurs d'habits, S^r Jean-Joseph Vaugier, écuyer, et André Théric, travailleur, tous de ce lieu.

Les parties contractantes et le père de l'épouse ayant déclaré ne savoir signer, de ce enquis.

*Vaugier**Roustant**J.P.Gilly**André Théric**Barbarroux, curé***ANNÉE 1789****Image 5 :³***B. Appi J.F. Léon*

Jean François Léon Appi, fils de Jaques, travailleur, et de Marguerite Élizabeth Grangier, mariés ensemble et habitans sur cette paroisse, né le 19 juin de l'an 1789, vers les neuf heures du matin, a été batisé le lendemain⁴ dans l'église paroissiale par nous curé soussigné.

Le parrain : S^r François Matabon, boulanger, la marraine : D^{lle} Thérèse Henriette Théric, soussignés

Le père, présent à l'administration, ayant déclaré ne savoir signer, enquis.

*François Matabon**They**Barbarroux, curé**Mariage⁵**Déclaration mariage de protestants Serre et Appi**L'an 1789, et le 26 octobre.*

Sont comparus par-devant nous soussigné, curé de cette paroisse du Puy Sainte-Réparate, et témoins bas nommés : Jean Serre, ménager, et Catherine Appi, protestants, originaires du lieu de Cabrières, domiciliés depuis quelques années sur cette paroisse.

Lesquels nous ont déclaré s'être mariés ensemble selon le rite de leur religion il y a environ 17 ans, et que depuis leur mariage, ils ont eu 5 enfants, savoir :

- Jean Serre, actuellement âgé d'environ 14 ans ;*
- François Serre, âgé d'11 et quelques mois ;*
- Jaques Serre, âgé d'environ 8 ans et demi ;*
- Élizabeth Serre, âgée d'environ 3 ans ;*
- et Jeanne Serre, âgée d'environ 6 mois.*

² . AD13 – e-archives – Le Puy Ste-Réparate : 1787 – image 5.

³ . AD13 – e-archives – Le Puy Ste-Réparate : 1789 – image 5.

⁴ . 20 juin 1789.

⁵ . AD 13 (Aix-en-Pce), 202 E 191, Le Puy Sainte-Réparate, 1720 - an VII

La présente déclaration faite en conformité de l'Édit rendu par Sa Majesté pour la validité des mariages des protestants en France et la légitimation des enfants procréés desdits mariages.

Ladite déclaration faite en présence de S^{ts} Jean Pierre Gilly, tailleur d'habits, et de François Cartoux, cordier, soussignés avec nous. Ledit Jean Serre et Catherine Appi ayant déclaré ne savoir signer, de ce enquis.

F.Cartoux

J.P.Gilly

Barbarroux, curé